



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19	Nombre de Membres Présents : 13	Nombre des Membres Votants : 14	Date de la convocation : 16 avril 2024
--	---------------------------------	---------------------------------	--

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril, le conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur SOULA Christian

PRESENT(E)S / SOULA Christian-FROMILHAGUE Olivier-PONS Marie-Aude-BOUCABEILLE Frédéric-DAROT Rose-Marie-MORANDI Jérôme-ANDREWS Elvire- RUMEAU Hervé-SAN MARTIN Gaël-GRAND Cécile-CAZAUD Patrick-ANGOT Céline (n'a pas participé au vote de l'approbation du PV du 22 mars) - LEMEUX Patricia

PROCURATIONS : Sandrine GUEROUT à Jérôme MORANDI

ABSENTS/EXCUSE (E)S: LE MORVAN Julie-ALBERO Caroline-FERRER Jérémy-LUCATO Maël -MEKKI Dalila

Madame DAROT volontaire est désignée secrétaire de la séance de l'assemblée

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Mars 2024-ADOpte A l'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

1. Attribution de la consultation : « rénovation des vestiaires »
2. Attribution de la consultation : « acquisition et installation des toilettes publiques »
3. Participation au festival de la Harpe 2024
4. Mise en place de la fongibilité de crédits
5. Acception du devis sur la mise aux normes des coffrets électriques
6. Déclassement, désaffectation et cession de la parcelle
7. Avenant convention pacage

DELIBERATIONS

1. Attribution de la consultation : « rénovation des vestiaires »

Procédure de passation : Mise en place par la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020, la possibilité pour les acheteurs de conclure un marché de travaux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € Hors taxes sans publicité ni mise en concurrence est prolongée **jusqu'au 31 décembre 2024**. Cependant l'acheteur a souhaité organiser une mise en concurrence sous la forme de devis. Date et heure limites de réception des candidatures : 19 avril 2024-12h00

Mme Christelle Baills architecte présente le rapport d'analyse des offres, il ressort que les lots :

LOT 1 : GROS ŒUVRE- DEMOLITION

LOT 4 : PLOMBERIE (1 seule offre au-dessus de l'estimation)

LOT 7 : CARRELAGE

L'architecte va solliciter des entreprises pour obtenir des devis qui seront proposés ultérieurement

Sont infructueux, elle propose de retenir les entreprises suivantes pour les autres lots

Lot	Entreprise retenue	Montant HT
LOT 2 : PLATRERIE DOUBLAGE ISOLATON	COUDERC avec Option	15 855.96
LOT 3 : MENUISERIE	CROS sans option	7045.00
LOT 5 : ELECTRICITE	CLEMENTE sans variante	7223.72
LOT 6 : CHAUFFAGE	CLEMENTE sanas variante	10 882.24
LOT 8 : PEINTURE	URL LA BOITE A DECO avec option	10 843,60
Total		51 850,52

Mme ANGOT demande pourquoi ne pas installer du photovoltaïque

Mme BAILLS répond que le projet concerne la rénovation des vestiaires (intérieur)

Le cout ne serait pas le même de plus, le toit actuel est amianté

ADOpte A l'UNANIMITE

2-Attribution de la consultation acquisition et installation des toilettes publiques

Une mise en concurrence a été lancée via la plateforme de dématérialisation

(<https://www.e-marchespublics.com>)

La date limite de dépôts des offres étaient le 11 avril -16h00

Cinq Entreprises ont déposé une offre :

SAGELEC - B.P. 10145 61 Bd Pierre et Marie Curie - 44154 ANCENIS SAINT GEREON

MPS TOILETTES AUTOMATIQUES - ZAE DU MOUTA CS50014 - 40230 JOSSE

FRANCIOLI - ZA DE LA BARE -01480 CHALEINS

MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS 967. Chemin des grands moulins -69400 GLEIZE

TOILITECH - ZA LA GRANDE ILE SUD - 05230 CHORGES

Les critères de jugement des offres étaient :

N° de critère	Libellé	Pondération en %
1	Valeur fonctionnelle / esthétique et environnementale au regard du visuel et descriptif contenus dans les fiches techniques du module proposé et des produits d'entretien (fourniture d'attestation accessibilité à joindre à l'offre	45
2	Prix des prestations	35
3	Adéquation des moyens humains et matériels mis en place dans le cadre de l'organisation de la gestion de la mise en œuvre de la préparation du chantier	10
4	Délais de livraison proposés par le candidat	10

Compte tenu de l'analyse des critères énoncés dans le règlement de la consultation l'offre de l'opérateur économique **MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS** est économiquement la plus avantageuse.

Par conséquent il vous sera proposé de retenir l'opérateur économique **MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS-967**. Chemin des grands moulins -69400 GLEIZE pour un montant de 43 250 €HT soit 51900 €TTC

Mme ANGOT évoque la possibilité d'installer des toilettes sèches

Mme DAROT répond qu'il faut une personne pour les nettoyer

Mr MORANDI dit qu'à Belvianes, il y en a 3 qui sont fermées, c'est le maire qui assurait le nettoyage mais vu l'incivilité, elles sont actuellement fermées

Mr SOULA n'a rien contre mais que pour des manifestations ponctuelles

Le débat s'oriente sur les incivilités

Mme ANGOT pose la question de la consommation d'eau, Madame la DGS répond que nous pouvons programmer le lavage complet selon un nombre d'utilisation et que pour l'attributaire, le moins gourmand en eau c'est 6 litres par nettoyage

Mr SOULA fait un aparté sur la consommation d'eau de la commune et la déperdition, la consommation a baissé suite à des travaux effectués depuis maintenant 3 ans

ADOPTE A L'UNANIMITE

3- Participation au festival de la Harpe

Le festival rayonne au-delà de la commune, contribuant à la diffusion culturelle des arts. Pour la mise en œuvre de ces animations culturelles, l'association NASHUAR TERRE VIVANTE sollicite la commune, une convention d'objectifs avait été signée en 2019 pour acter une participation communale chaque année. Il est proposé d'attribuer 1000 € pour une participation au festival 2024 (même montant qu'en 2023)

Mme ANGOT demande pourquoi on ne l'a pas voté plus tôt

Mr SOULA répond que nous devons être sûr que le festival se tienne, des animations sont dans plusieurs lieux (maison de retraite ..) Couza, Quillan

Mme GRAND demande si les autres communes subventionnent

Mr SOULA répond qu'il ne sait pas

ADOPTE A L'UNANIMITE

4-Mise en place de la fongibilité de crédits

Consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57 à compter de l'exercice 2023, la commune d'ESPERAZA est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite Instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Abstention Mme ANGOT

5-Acception du devis sur la mise aux normes des coffrets électriques

Pour donner suite à un diagnostic du SYADEN, la plupart des coffrets électriques de la ville ne sont plus aux normes

L'entreprise DEBELEC - ZI de LANNOLIER - n° 2682 Boulevard François Xavier Faffeur

11000 Carcassonne. Après une visite sur place nous propose un devis à 29 270 € HT soit 35124 € TTC (Subvention du SYADEN de 15 000 €) devis joint en annexe

ADOPTE A L'UNANIMITE

6-Déclassement, désaffectation et cession de la parcelle

Notre commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AC 963 d'une superficie de 5ca place de l'industrie.

Vu la proposition de Madame LOCICERO Présidente de l'Association EDEN de se porter acquéreur d'une partie de cette parcelle que l'association entretient depuis plusieurs années et qui ne présente aucune utilité pour notre commune au prix de 1 € symbolique.

La parcelle devait être divisée.

Après avoir fait intervenir un géomètre qui a établi un document d'arpentage, cette partie dénommée provisoirement AC1068 a été mesurée à 33ca

(La parcelle AC 963 renommée AC 1069 reste la propriété de la commune d'une contenance de 4.80 m2)

Le document d'arpentage fait partie intégrante de la délibération

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de constater la désaffectation, de prononcer le déclassement du domaine public et d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée AC 1068 à Madame LOCICERO-Association EDEN pour un montant de 1€, en précisant que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

ADOpte A l'UNANIMITE

7-Avenant convention pacage

Mme PONS Marie-Aude souhaite louer des terres supplémentaires pour son activité d'éleveuse, il s'agit de la Parcelle section B658 de 8530m2- Tarif inchangé ; arrondi à 8 € l'hectare. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer un avenant numéro 3 à la convention existante avec Mme PONS afin de formaliser cette demande.

Mme PONS sort de la salle

Mme ANGOT demande quel sera l'usage de ces terres, si des arbres vont être abattus

Mme PONS répond que c'est pour agrandir et un lieu de passage pour son exploitation, un simple nettoyage et débroussaillage sera fait.

ADOpte A l'UNANIMITE

Questions diverses

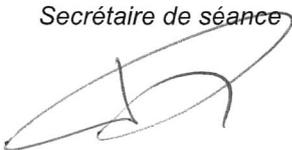
1-demande achat parcelles

*Le maire présente le courrier d'un administré qui souhaite louer ou acheter des terres
La demande fera l'objet d'une délibération*

2- Organisation du scrutin du 9 juin

Clôture de la séance à 19h30

Rose Marie DAROT
Secrétaire de séance



Christian SOULA
Maire d'ESPERAZA

